



PEINTRE-DECORATEUR (H/F)

Surfaces et éléments de construction embellis à l'aide de produits à enduire en couleurs diverses et variées attirent l'œil de tout un chacun.

Si tu souhaites contribuer non seulement à la protection, mais aussi à l'embellissement de surfaces, le métier de peintre-décorateur s'offre à toi.

En tant que peintre-décorateur, tu utiliseras une grande diversité de peintures et de dissolvants, tu prépareras des fonds et tu constitueras des peintures, ce qui requerra de ta part des connaissances professionnelles approfondies.

Outre les pinceaux, couteaux de peintre et outils semblables, tu auras à ta disposition des pistolets de peinture, des agrégats de pulvérisation ainsi que des installations de trempage et d'enduction. Pour les travaux d'inscription que tu seras amené à réaliser, tu devras également disposer de connaissances solides dans le domaine de la sérigraphie.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu devras être conscient du fait que le métier de peintre-décorateur a largement évolué au cours des trente dernières années. Cette évolution a ainsi contribué à une importante diversification du métier. Ceci implique que les exigences posées aux futurs candidats à cette profession sont aujourd'hui nettement plus élevées qu'auparavant.

En tant qu'apprenti, tu pourras apprendre la pose de revêtements de plafonds, de murs et de sols dans toutes les entreprises. Tu t'occuperas de l'isolation thermique et de l'isolation du son, de même que des travaux de protection contre la corrosion et ceux visant à préserver le bois.

TACHES

- + Appliquer des revêtements sur plafonds et murs moyennant enduits et plaques en plâtre et en matières synthétiques ;
- + Confectionner des cloisons de séparation, des faux plafonds, des chapes en plâtre et autres produits ;
- + Exécuter des profilés étirés ;
- + Restaurer des travaux ;
- + Appliquer des revêtements sur murs moyennant enduits intérieurs et extérieurs composés de matériaux

- minéraux et synthétiques ;
 - + Confectionner des façades isolantes thermiques ;
 - + Confectionner des corniches profilées et des patrons ;
 - + Monter des éléments de façades préfabriqués de tous genres ;
 - + Confectionner des formes de moulage, des copies coulées, des modèles réduits architecturaux et topographiques ;
 - + Confectionner et restaurer des enduits teintés pour l'intérieur des églises, des bâtiments représentatifs et des monuments historiques ;
 - + Nettoyer des façades par eaux pressurisées et autres procédés ;
 - + Monter des échafaudages ;
 - + Concevoir et exécuter de traitements en surface de constructions et d'éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleurs ;
 - + Concevoir et exécuter des traitements en surface d'églises, d'ouvrages architecturaux représentatifs ainsi que des travaux d'entretien de monuments ;
 - + Réaliser des peintures d'objets en métal, en bois, en verre et en matières synthétiques ;
 - + Poser des papiers-peints, des revêtements isolants et des objets d'ornements décoratifs et autres ;
 - + Exécuter des peintures ignifuges ;
 - + Réparer des travaux de vitrage.
-

PROFIL

Si tu souhaites exercer ce métier, tu dois :

- + Être habile de tes mains ;
 - + Être imaginatif en ce qui a trait à l'aménagement dans l'espace ;
 - + Ne pas souffrir de daltonisme ;
 - + Savoir faire face à des charges supplémentaires de travail.
-

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 9^e pratique réussie et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- + se déroule donc d'une part dans une entreprise et
 - + d'autre part dans un lycée technique.
-

FORMATION CCP

Conditions d'admission :

- + être âgé de 15 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année en cours ;
- + avoir réussi au moins 18 modules en classe de 9^e MO ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 11^e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PROPOSANT UNE FORMATION

INDEMNITES D'APPRENTISSAGE (INDICE 794.54)

L'apprenti touche mensuellement
une indemnité d'apprentissage de
son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2015

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle;
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 794.54)

Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

Profession :	Peintre-décorateur (H/F)
Brut :	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire	568,41 €
Après projet intégré intermédiaire	1015,50 €

Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP)

Profession :	Peintre-décorateur (H/F)
Brut :	Mensuel
1 ^{ère} année	441,53 €
2 ^{ème} année	607,03 €
3 ^{ème} année	772,61 €

TEMOIGNAGE

“ Les métiers du bâtiment m'ont toujours attirée : les projets sont ambitieux, créatifs et inscrits dans la pérennité. Dans ce secteur diversifié où chaque corps de métier se doit de travailler et avancer ensemble, la peinture joue un rôle clé : c'est elle qui définira l'ambiance finale et assurera le sentiment de bien-être des individus évoluant dans l'espace. ”

BREVET DE MAITRISE ET FORMATION CONTINUE

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES BREVET DE MAITRISE

Chambre des Métiers,
tél. : 42 67 67 1
ou brevet.cdm.lu

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Chambre des Métiers,
tél. : 42 67 67 1
ou www.cdm.lu